



Règlement des courses

Article 1 :

L'association Bordeaux Bike and Run organise une épreuve de Bike and Run Family à l'Hippodrome du Bouscat sur une piste de 5 kilomètres créée pour l'occasion au cœur des pistes de l'Hippodrome. Le chronométrage de l'épreuve est assuré par la société Protiming.

Article 2 :

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés.

La participation aux épreuves chronométrées est soumise à la présentation obligatoire par les participants soit :

- d'une attestation PPS que vous pouvez obtenir gratuitement sur le site <https://pps.athle.fr/>
- d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique du sport en compétition (UFOLEP, ASPTT, FFA, FFC, FFTri, UNSS, FNSU, UGSEL)
- d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Les documents requis doivent être téléchargés sur le site web Protiming.fr avant le Mardi 18 Mars à 19h00.

Une Autorisation parentale est obligatoire pour les athlètes mineurs.

Article 3 :

Le départ des courses s'effectuera selon le planning défini ci-après.

Planning de départ :

10h00 : course EXPERT

Toutes catégories adultes : Equipe = 1 adulte + 1 enfant né entre 2012 et 2021.

Objectif Temps de course : **Inférieur à 30 Minutes.**

11h00 : Course INTERMEDIAIRE

Toutes catégories adultes : Equipe = 1 adulte + 1 enfant né entre 2012 et 2021.

Objectif Temps de course : **Entre 25 et 35 Minutes.**

12h00 : Course DECOUVERTE

Toutes catégories adultes. Equipe = 1 adulte + 1 enfant né entre 2012 et 2021.

Objectif Temps de course : **Entre 35 et 45 Minutes.**

13h00 : Course BALADE LOISIR

Toutes catégories adultes et enfants.

Ouverte aux équipes de 2 (1 enfant + 1 adulte, 2 ados) ou 3 (1 enfant + 2 adultes ou 2 enfants).

Course recommandée pour les familles avec très jeunes enfants, course autorisée aux poussettes de sport.

Objectif Temps de course : LIBRE

Article 4 :

Un poste de ravitaillement sera installé à l'arrivée de l'épreuve.



Article 5 :

Les lauréats suivants seront récompensés:

- course EXPERTS : 3 premières équipes à franchir la ligne d'arrivée
- course INTERMEDIAIRE : 3 premières équipes à franchir la ligne d'arrivée
- course DECOUVERTE : 3 premières équipes à franchir la ligne d'arrivée
- course BALADE LOISIR : 3 premières équipes à franchir la ligne d'arrivée

Article 6 :

Une assistance secouriste sera assurée, sur le parcours et à l'arrivée.

Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés sont responsables de vérifier s'ils bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 7 :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit de reporter l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires pour des raisons de sécurité.

Article 8 :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant les épreuves, lié au non-respect des consignes de sécurité, ainsi que la perte ou le vol de matériel.

Article 9 :

Les inscriptions en ligne sont possibles jusqu'au jour précédent la course ou jusqu'à épuisement des dossards mis à disposition par le chronométreur.

Le montant des inscriptions est fixé à :

	avant le 31/01/2024	après le 1/02/2024
Bike and Run Inscription Equipe de 2 :	16 €	20 €
Bike and Run Inscription Equipe de 3 :	24 €	29 €

Article 10:

Le retrait des dossards pourra se faire :

LIEU / HORAIRES

A la bijouterie Au Clips, 22 Allées de Tourny, Bordeaux du mercredi 19 au au vendredi 21 Mars de 19h à 21h.

A l'Hippodrome du Bouscat, le Samedi 22 Mars de 13h à 16h.

Le jour de la course au plus tard 45 minutes avant le départ de sa course.

CONDITIONS DE RETRAIT

Dossier d'inscription entièrement validé avant le mardi 18 Mars à 19h00

Présentation d'une pièce d'identité et du numéro de dossard. (Un tiers peut retirer le dossard d'un participant sur présentation de la copie de la pièce d'identité du participant et de son numéro de dossard).

Aucun certificat médical, licence ou attestation PPS ne sera accepté lors du retrait des dossards.

**Article 11 :**

Les dossards réservés plus de 10 jours avant l'épreuve pourront être personnalisés avec le nom de l'équipe. Les équipes recevront un dossard par membre de l'équipe.

Le dossard équipé d'une puce de chronométrage (1 par équipe) devra être porté par l'adulte.

Tous les membres d'une équipe doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble sous peine de disqualification.

Article 12 :

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est possible sans autorisation préalable de l'organisation.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans accord de l'organisation sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette tierce personne le jour de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 13 :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Article 14 :

Tout participant reconnaît et accepte que par le seul fait de son inscription, il s'engage à se soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement des épreuves du Bike and Run Family.

Il autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 15 :

C.N.I.L « Conformément à la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, les coordonnées des participants pourront être transmises à des organismes extérieurs partenaires de l'événement».

Article 16 :

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant les épreuves dans un but promotionnel.

En s'inscrivant à cette épreuve les participants abandonnent leur droit à l'image au regard de l'épreuve.

Article 17 :

Les résultats de l'épreuve seront publiés sur le site Protiming.fr dès leur homologation par l'organisation à l'arrivée de l'épreuve.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

Article 18 :

En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels.



Article 20 : REGLES SPECIFIQUES AUX EPREUVES

BIKE AND RUN FAMILY (EXPERT, INTERMEDIAIRE, DECOUVERTE)

Les équipes sont constituées soit :

- D'un adulte qui court et un enfant de moins de 13 ans à vélo.

Les enfants à vélo doivent obligatoirement porter un casque.

Il est interdit d'échanger les rôles entre les enfants à vélo et les adultes coureurs.

Tous les membres de l'équipe doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble sous peine de disqualification (et pour ne pas gâcher la photo souvenir).

BIKE AND RUN FAMILY (BALADE LOISIR)

Les équipes sont constituées soit :

- D'un adulte qui court et un enfant de moins de 13 ans à vélo.
- D'un adulte qui court et de deux enfants de moins de 13 ans à vélo.
- De deux adultes qui courent et d'un enfant de moins de 13 ans à vélo.

Les enfants à vélo doivent obligatoirement porter un casque.

Il est interdit d'échanger les rôles entre les enfants à vélo et les adultes coureurs.

Tous les membres de l'équipe doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble sous peine de disqualification (et pour ne pas gâcher la photo souvenir).

###